



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Vivre en harmonie avec la nature

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

En 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, cadre d'action décennal de tous les pays et parties prenantes visant à sauvegarder la diversité biologique et les avantages qu'elle fournit aux populations du monde. Vingt objectifs ambitieux mais réalistes ont été adoptés dans le cadre du Plan stratégique : les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

Les gouvernements se sont engagés à fixer des objectifs nationaux à l'appui des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le développement d'objectifs nationaux et leur intégration dans les stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la biodiversité est un processus essentiel à l'accomplissement des engagements énoncés dans le Plan stratégique. Ces stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique montrent comment chaque pays compte réaliser les objectifs de la CDB, ainsi que les mesures qu'il va prendre.

Le Plan stratégique pour la diversité biologique comporte les éléments suivants :

La vision: « D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

La mission: « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et sur le principe de précaution.



Convention sur la
diversité biologique

www.cbd.int/sp



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

20 objectifs découlant de cinq buts stratégiques

- But stratégique A** Aborder les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique au gouvernement et à la société
- But stratégique B** Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- But stratégique C** Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- But stratégique D** Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- But stratégique E** Renforcer la mise en œuvre au moyen de la planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Faits et chiffres

- n Reconnaissant qu'il importe au plus haut point que les parties prenantes, à tous les niveaux, prennent des mesures d'urgence pour soutenir la biodiversité, les pays ont adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique.
- n Afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, le Secrétariat de la CDB organise, en collaboration avec plusieurs partenaires, une série d'ateliers de renforcement des capacités: www.cbd.int/nbsap
- n Les Parties sont convenues de développer des objectifs nationaux et régionaux et d'en rendre compte à la Conférence des Parties lors de sa onzième réunion (COP-11)
- n Les Parties se sont engagées à réviser et/ou mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique à la lumière du nouveau plan stratégique et de les mettre en œuvre en tant qu'instruments de politique générale avant la douzième réunion de la Conférence des Parties

Pour en savoir plus

Découvrez ce que fait votre pays pour appliquer la Convention en consultant son profil à l'adresse [n www.cbd.int/countries](http://www.cbd.int/countries)

Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique [n www.cbd.int/nbsap](http://www.cbd.int/nbsap)

Rapports nationaux [n www.cbd.int/reports](http://www.cbd.int/reports)

Mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs d'Aichi [n www.cbd.int/sp/implementation](http://www.cbd.int/sp/implementation)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

413, rue Saint Jacques, bureau 800
Montréal QC H2Y 1N9
Canada

Téléphone : +1 514 288 2220
Télécopie : +1 514 288 6588
UNBiodiversity@cbd.int

www.cbd.int/sp